DELIBERATION Nº 04/04

Du Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Zacharie

Concernant l'approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2022 du CCAS

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à 18 heures 30,

Le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques COULOMB, Maire.

Nombre de membres en exercice: 11

Date de convocation du Conseil d'Administration du CCAS: le 3 avril 2023

Présents: Mmes ROYER Carole, PRATI Corinne, BOUHAFS Hayette, POZZI Monique, BROCHIER Christiane et MM. BOUTRY Marcel, PASCAL Paul, SOMA Jacques, BERTOLOTTI Jacques.

Absent(e) (s):

Absent(e) (s) ayant donné procuration : M. COULOMB Jean-Jacques et Mine MORACCHINI Encarnacion

Absents: 2

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 ainsi que les documents qui s'y rattachent ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion dressé par le Receveur;

Considérant que Le Président, Monsieur Jean-Jacques COULOMB, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances du C.C.A.S. en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procède au règlement définitif du budget de l'exercice 2022, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

	Fonctionnement
Affectation 2021	+ 21 842,27
Recettes 2022	45 762,11
Dépenses 2022	56 794,55
	10 809,83

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés.

Pour copie conforme,

sidente,

Carole ROYER

Marcel BOUTRY